

Séance du Conseil Municipal
Châteauneuf Val de Bargis
Lundi 20 novembre 2017 à 19h00

Date de la convocation : le 14/ 11 / 2017

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de pouvoirs : 02

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick RAPEAU, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Raymonde BOUSIGNAC-COULON, Christine CHAUVÉAU, Jérôme DELHOSTAL, Monique GUILLEMINOT, David JALQUIN, Olivier MASSÉ, Angélique QUENAULT, Jacky QUENAULT, Isabelle ROPERTO,

Étaient absents (excusés) : Mmes et MM Delphine BUCHEZ, Joël FIQUET, Bernard PETIT, Christian SAUVAGE, Jean-Pierre UNISSART

Pouvoirs de Mme Delphine BUCHEZ à Mme Raymonde BOUSIGNAC-COULON
M. Christian SAUVAGE à M. Patrick RAPEAU

Secrétaire de séance : Mme Raymonde BOUSIGNAC-COULON

M. le Maire fait procéder au rappel des sujets abordés et transcrits sur le compte-rendu de la précédente réunion en date du 27 septembre 2017, dont une copie a été transmise à chaque conseiller municipal et affichée sur tous les panneaux municipaux. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Renouvellement de contrat de maintenance SEGILOG
2. Changement d'imputation en Investissement
3. Devenir de la grange du Presbytère
4. Admission en non-valeur
5. Annulation de titre
6. Encaissements dons, legs et nouvelles régies
7. Bibliothèque : Boîte aux livres

8. Utilisation du véhicule communal par les agents
9. Questions diverses

et propose d'y ajouter :

Cautions au compte 165

Le nouvel ordre du jour est ainsi approuvé.

2017/59-1

Renouvellement de contrat de maintenance SEGILOG

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec la société SEGILOG étant arrivé à échéance, le Conseil Municipal étudie l'offre de la même société afin de maintenir le service.

Ainsi, il est proposé, et ce, pour une durée de 3 ans :

de conserver la cession du droit d'utilisation des logiciels, la prestation d'assistance, le suivi et le développement des logiciels ainsi que la formation périodique des agents pour un coût annuel de 2 500€ HT répartis comme suit :

2 250.00€ HT en Investissement
250.00€ HT en Fonctionnement

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2017/59-2

Changements d'imputations en Investissement

En raison d'acquisitions et de travaux forestiers en Investissement, il convient de réattribuer des crédits sur de nouvelles imputations et ainsi de procéder à une décision modificative budgétaire.

Ainsi, il est proposé les modifications suivantes :

Pour l'achat du bâtiment de La Poste

Virement de crédits du compte **2313** au compte **21318** pour la somme de **52 200€**

Pour l'installation de la dernière chaudière

Virement de crédits du compte **2151** au compte **2318** pour la somme de **2 484€**

Pour la fin de travaux dans la parcelle 8A

Virements de crédits du compte **2151** au compte **2117** pour la somme de **13 625€**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2017/60

Devenir de la grange du Presbytère

M. RAPEAU rappelle l'acompte de la subvention DETR perçue pour la grange du presbytère d'un montant de 3 889,80€.

Il convient que la commission des travaux se réunisse afin de faire le point.

2017/60-3

Admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier a transmis un état des pièces irrécouvrables qui laisse apparaître un titre de 3,40€ concernant des soirées en garderie. Ce titre a été émis en 2015. Dans la mesure où le montant est inférieur au montant légal qui peut donner lieu à poursuites, M. le Trésorier demande à ce que ce titre soit admis en non-valeur.

Le Conseil Municipal adopte cette mesure à l'unanimité.

2017/60-4

Annulation de titre

Suite à une régularisation, un titre émis en 2014, pour un montant de 20€, sera annulé.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2017/60-5

Encaissements dons, legs et nouvelles régies

M. le Maire informe le conseil que suite à l'absence prolongée du régisseur principal, il a été nécessaire de réactualiser les arrêtés concernant les régies existantes (loc. Salle des fêtes, la Halle, autres salles & accessoires, Pêche, Etape de Compostelle, Cantine, Droits de place, Repas de fêtes, Photocopies), en accord avec Monsieur le Trésorier Principal.

Par ailleurs, de nouvelles régies (Loc. Tennis, Affouages, Dons & Quêtes, Loc. de services et ventes de produits touristiques et associatifs) ont été créées.

Pour toutes ces régies, Madame Jacqueline GUÉDON a été nommée Régisseur Principal.

A ce titre, elle percevra une indemnité annuelle de 110€ due au titre de la vacation ainsi que 10 points de NBI mensuelle.

Parallèlement à cela, Madame GUÉDON s'engage à prendre un cautionnement.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

M. le Maire en profite pour annoncer la venue de M. DEJARDIN, le 28 novembre 2017 pour un contrôle des régies.

2017/61

Bibliothèque : Boîte aux livres

La parole est donnée à Mme Angélique QUENAULT. Elle explique, qu'à l'instar de nombreuses communes, la bibliothèque souhaite installer dans le village, des « boîtes aux livres ». Ainsi, il devrait y en avoir 3, placées de la façon suivante : bibliothèque, 1^{er} étage de la mairie et à proximité de l'abri de bus. Le principe est que les livres seront en accès libre et que chacun pourra soit emprunter soit déposer un ouvrage de son choix.

Cela permet de réguler les nombreux dons qui sont faits à la bibliothèque.

Ce projet n'aura qu'un coût limité puisqu'il s'agit d'utiliser des supports de récupération, tels qu'un congélateur-armoire, et de les « customiser ».

2017/61

Utilisation du véhicule communal par les agents

Il est expliqué au Conseil Municipal qu'en raison des déplacements des agents dans le cadre de leur fonction (par exemple le régisseur pour aller au Trésor Public de Cosne), le véhicule communal peut être amené à leur servir aussi.

M. DELHOSTAL demande qu'une vérification soit effectuée quant à la nécessité d'avoir ou pas un avenant au contrat d'assurance voiture existant.

2017/61-6

Cautions au compte 165

Le trésor Public a demandé l'ajustement du compte 165 sur lequel sont enregistrées les cautions.

Il convient donc d'émettre un mandat au nom de la commune pour un montant de 2 353.96€

Cette délibération annule et remplace celle du 27 septembre 2017 référencée 2017/50-2

Questions diverses

Logement « Résidence J. Torcol »

M. le Maire informe du départ d'une locataire à la résidence Jeanne Torcol et annonce qu'un logement type F4 sera disponible à partir du 1^{er} février 2018. Publicité va être faite dès maintenant quant à la vacance de ce logement.

Ventes de coupes de bois

Un point est fait sur les ventes de coupes de bois de l'exercice 2017.

Grâce à plusieurs ventes, la commune enregistre pour l'heure, une recette de 248 885.84€

Cela s'explique par un marché en hausse.

De plus, une parcelle de sapins au cimetière, sur la route de Cessy, sera vendue pour environ 3000€ ce qui évitera des coûts importants d'élagage.

Afin de remplacer les sapins, le Conseil envisage de planter des cyprès pour retrouver le « côté majestueux ». C'est un plant qui ne nécessiterait pas beaucoup d'entretien et qui grandit assez vite.

Les souches de sapins seront, quant à elle, arasées et ornées de pots contenant des plantations.

M. le Maire en profite pour interpeler le Conseil sur le prix actuel des concessions du cimetière qui n'a pas évolué depuis 2005. Une augmentation de tarif est envisagée à partir de 2018. Enfin, toutes les cases du columbarium étant attribuées, un second pourrait être acquis.

Monument aux morts

M. le Maire explique qu'il a fait appel aux services d'un habitant de la commune et a fait procéder au nettoyage du monument.

Ainsi, le réchampissage, le surfaçage, les différentes gravures, la plaque en pierre de Bourgogne et sa pose représentent un coût total de 1 050.74€ TTC

L'ensemble du Conseil a salué le travail impeccable réalisé par M. BOURDIN.

Travaux sur la RN 151

La route sera ouverte le jeudi 23 novembre 2017.

La remise en état de la voie piétonne est prévue mais pas encore datée. A saint Hubert, une traversée était à refaire car le chemin est communal.

La commune a acheté, pour 1 600€, 49m de buse en PVC.

La DIR de Clamecy a fourni les têtes de buses et a effectué le remblais.

MM DELHOSTAL et MASSÉ interrogent M. le Maire quant à la remise en état de la route de Fonfaye. Celle-ci a été fortement abîmée par le passage répété des camions et tracteurs durant les travaux de réfection de la RN151.

M. RAPEAU prendra prochainement contact avec l'UTIR de la Charité et assure que cela n'aura aucun coût pour la commune.

Association « une chance en plus »

Cette association demande à la commune de Châteauneuf de verser une participation annuelle.

La participation de 1€/habitant est conforme à ce qui a été décidé par les membres de l'association, créée par les maires du Donziais.

Séance levée à 19h55

Reprise à 19h58

Après explications, on apprend que l'association a organisé, au cours de cette année, 5 manifestations et réalisé un bénéfice d'environ 10 000€.

Le coût de la participation de Châteauneuf VDB représente la somme de 557€.

Problèmes de comportement

Plusieurs administrés souhaitent s'exprimer.

La séance est levée à 20h03

Reprise de la séance à 20h17

M. le Maire explique qu'en raison de l'attitude plus qu'inadaptée d'un administré, bon nombre de personnes se trouvent dans un état d'extrême détresse.

L'urgence de la situation est telle qu'elle nécessite une intervention rapide des autorités compétentes.

Pour ce faire, M. le Maire décide de les rencontrer au plus vite, et de mettre en place la procédure adéquate.

Information sur les dotations

M. le Maire informe que la commune percevra à court terme deux dotations du Conseil Départemental :

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)
pour un montant de 14 596.87€

La Taxe Additionnelle aux Droits d'enregistrement sur les Mutations à titre onéreux (TADM) pour un montant de 11 247€

Prévision de date du prochain Conseil Municipal

Il aura probablement lieu aux alentours du 15 décembre 2017 puisqu'il devra délibérer concernant la compétence de l'Assainissement Collectif pour la Communauté de Communes « Loire, Vignobles et Nohain ».

Une réunion d'information aura lieu le 23 novembre à Cosne cours sur Loire afin d'expliquer aux maires de la Communauté de Communes, la procédure à suivre.

Formation aux premiers secours

Madame CHAUVEAU a insisté sur l'importance de proposer une telle formation grand public aux habitants; plusieurs personnes lui ont déjà exprimé leurs besoins de formation. Elle vient d'avoir des précisions par le chef de centre des pompiers qui organiserait cette session: un samedi, environ sur 7 heures. Elle peut être dispensée dès 14-15 ans, par groupe de 8 à 12 participants, le coût serait de 58 euros par participant. Une 1ère session sera fixée très prochainement, vraisemblablement en janvier, les castelneuviens en seront informés afin de débiter les inscriptions. L'organisation d'autres sessions par la suite sera bien sûr possible, selon les demandes des habitants. "

C.L.A.S.

Une réunion est prévue avec les maires des villages, dont les enfants sont scolarisés à Châteauneuf Val de Bargis, et le Centre Social de Donzy.

Commémoration du centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale

Devant l'importance de l'évènement, elle pourrait se faire en partenariat avec deux autres communes.

M. le Maire envisage de présenter une exposition sur une semaine à la Salle des Fêtes et d'y faire participer les enfants de l'école.

Mme QUENAULT propose que la bibliothèque participe également à cette manifestation.

Absence d'une agente communale

En raison d'une absence qui pourrait se prolonger, les heures de ménage à l'école et de surveillance pendant la sieste et à la garderie doivent être redistribuées à d'autres agentes.

Mission locale

M. le Maire informe qu'un jeune administré, employé actuellement par la mission locale, a besoin de faire un stage d'un mois en « entretien des espaces verts ». Ce stage est pris en charge totalement par la mission locale et serait effectué au mois de décembre. M. VALLET sera tuteur de ce stagiaire.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h35

Certificat d'affichage :

M. Patrick RAPEAU, Maire de Châteauneuf Val de Bargis, certifie que ce compte-rendu de séance

- A été proposé en lecture pour corrections à tous les membres du Conseil Municipal le 22/11/2017
- A été signé par lui-même ce 27/11/2017,
- A été affiché sur tous les panneaux municipaux le 27/11/2017
- Que ses extraits seront transmis en Sous-Préfecture



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué

Le Maire